

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LA BRESLES

Département de SEINE-MARITIME (76) / Commune de LE TREPORT (76470)

Texte juridique de référence : Décret du 18 août 1866

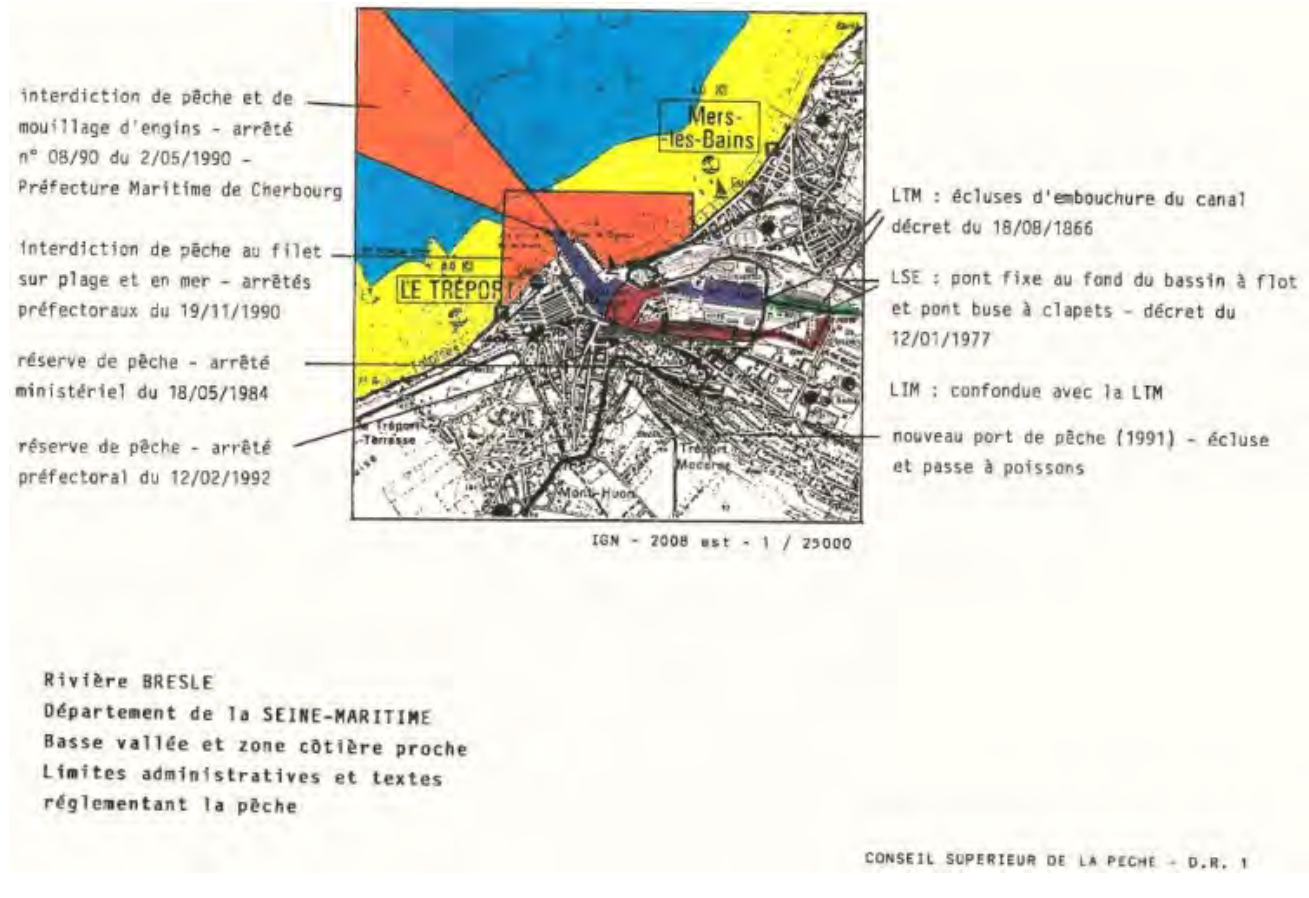
Limite	Observations
Embouchure de la Bresles aux écluses d'embouchure du canal d'Eu au Tréport Source : liste ministérielle 2002	<p>Aspects juridiques : Texte original non obtenu. Source utilisée : liste ministérielle 2002</p> <p>Aspects géographiques : Doubte possible sur le choix des écluses : en amont ou en aval des bassins du port du Tréport. Cartes scannées transmises par les services (cf. pages 2 et 3) semblent plutôt proposer un positionnement en amont des bassins. Positionnement douteux (incertitude < 700 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.



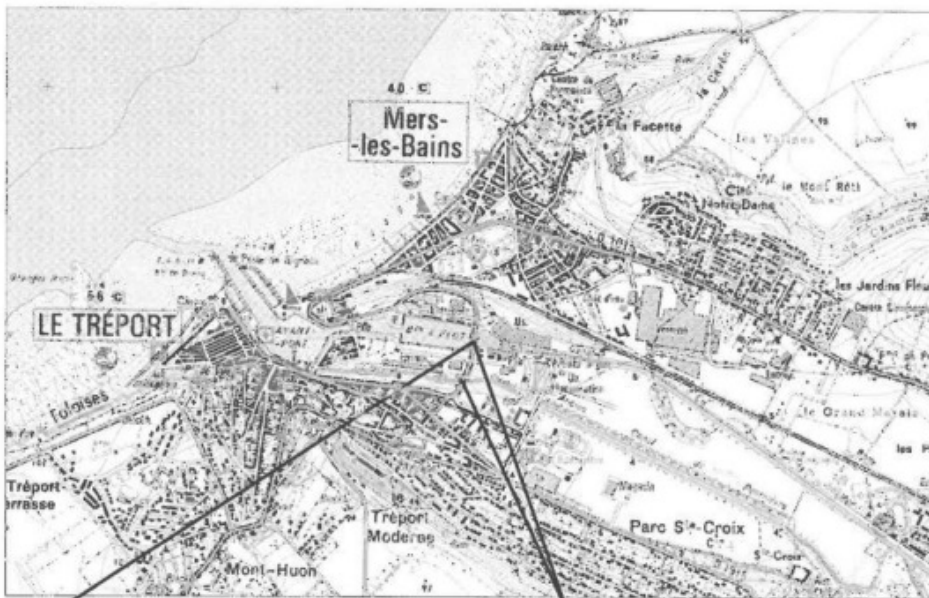
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la SEINE-MARITIME (76)

1

BRESLE



LTM : Décret du 18 août 1866
Ecluses d'embouchure
du canal d'Eu au Tréport

LSE : Décret du 12 janvier 1977
Port du Tréport, au pont fixe situé au fond du bassin à flot
et au pont buse avec clapets qui sépare la retenue des chasses

1998

IGN - 2007 est - 1/25 000